



2026/020

Publié le 23 septembre 2026
Le Maire,
Philippe STURCHLER

Arrondissement de Mulhouse



ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de Zimmersheim
VU les articles L. 2213.1 et L 2213.2 et suivants de Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
VU les articles R.411-25 à R.411-28 et R.417-1 à 417-13 du Code de la Route ;
VU le Code de la voirie routière ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures en vue de faciliter les travaux de création d'un branchement neuf d'assainissement et d'eau potable rue de Bâle par l'entreprise SOGEA EST - Agence de Richwiller – sise TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex

Arrête

Article 1 : Pour faciliter les travaux de création d'un branchement neuf d'assainissement et d'eau potable rue de Bâle à partir du 21 septembre 2026 et pour une durée de 30 jours, le chemin rural Haulengasse sera fermé sauf pour les riverains mais empiètement sur la moitié de la voirie au moins pour le branchement de l'eau. La circulation et le stationnement des véhicules légers et poids lourds seront interdits.

Article 2 : Il appartiendra à la SOGEA EST - Agence de Richwiller – sise TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex, chargée des travaux, de mettre en place toute signalisation nécessaire.

Article 3 : La société SOGEA EST, est chargée de nettoyer le site à la fin des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les conditions habituelles et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mulhouse,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Commandant des Brigades Vertes de Soultz,
- m2A : service de ramassage des ordures ménagères
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SOGEA agence de Richwiller,

Zimmersheim, le 22 septembre 2026

Le Maire
Philippe STURCHLER

